

Détenus du TPIR/MTPI
Maison de Correction de Sebikhotane

B.P.271 Bargny
SÉNÉGAL

E-Mail : macsebikhotane.dap @justice.gouv.sn

Sebikotane, le 12 février 2024
Référence : 002/DT-SN/2024

**Excellence Monsieur le Président du Conseil de Sécurité
des Nations Unies
828 Second Avenue New York
NY 10017 USA**

Objet : Lettre ouverte aux Juges du TPIR/MTPI

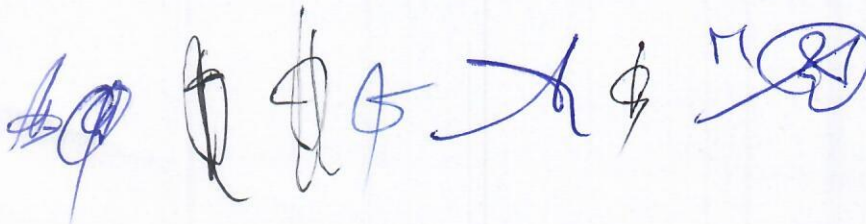
Excellence Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de transmettre à votre haute autorité une lettre ouverte que nous nous permettons d'adresser avec déférence aux Honorables Juges du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) et du Mécanisme qui en exerce les fonctions résiduelles (ceux encore en fonction et ceux retraités), afin de leur rappeler que la mission qui leur a été confiée par l'organe supranational que vous présidez n'a pas été accomplie.

Tout en reconnaissant que le Tribunal a dit le droit sur la question de la planification du génocide rwandais et sur l'innocence de certains accusés, par notre lettre ouverte, nous présentons en résumé quelques éléments prouvant que le TPIR a été un échec : il a consacré l'impunité en faveur des criminels d'une partie au conflit, il a condamné des innocents de la partie agressée et vaincue et il est loin d'avoir été un instrument de réconciliation entre les Rwandais.

Notre vœu le plus vif est que les Juges rejoignent les trois Procureurs en Chef du Tribunal qui se sont succédé entre 1995 et 2003 (Richard Goldstone, Louise Arbour et Carla del Ponte) et qui affirment sans ambages que la justice n'a pas été rendue concernant la tragédie rwandaise parce que l'actuel gouvernement rwandais les a empêchés de faire leur travail en faisant de l'obstruction systématique.

Aussi, nous vous saurions gré de bien vouloir revisiter les correspondances émanant des Chefs des missions permanentes des États-Unis, du Royaume Uni et de la Délégation de l'Union Européenne auprès des Nations Unies à New York adressées à son Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Générale des Nations Unies en juin 2020 en rapport avec le Projet de Résolution intitulée «*Journée Internationale de Réflexion sur le Génocide de 1994 contre les Tutsi au Rwanda*» en marge de la commémoration du 26ième anniversaire du Génocide de 1994. Les notes diplomatiques suggèrent que pendant la période couverte par la compétence du TPIR, c'est-à-dire l'année 1994, le génocide contre les Tutsi et le génocide contre les Hutu sont incontestables, ce à quoi la juridiction internationale a refusé de conclure malgré les preuves irréfragables devant elle.



C'est dans cet esprit que nous vous prions, Excellence Monsieur le Président, de saisir le Conseil de sécurité des Nations Unies ayant mandaté les Magistrats de rendre justice dans la question rwandaise de 1994, afin qu'il puisse prendre connaissance des éléments saillants ayant caractérisé l'échec du TPIR/MTPI en vue de corriger et réparer les erreurs commises. Nous prions également les Juges, destinataires de la lettre ouverte, de prendre conscience de cet échec retentissant et d'entrevoir les voies et moyens d'aider le peuple à bénéficier d'une Justice équitable, préalable à sa réconciliation durable.

Dans l'espoir d'une réaction positive et en vous remerciant d'avance, nous vous prions d'agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de notre plus haute considération.

Ntahobari A. Shalom

Ndayambaje Elie

Ngirabatware Augustin

Kambanda Jean

Kamuhanda Jean de Dieu

Nyiramasuhuko Pauline

Renzaho Tharcisse

Ngirumpatse Matthieu

Copie pour information :

- Madame la Ministre de la Justice de la République du Sénégal –
DAKAR - SÉNÉGAL
- Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies
828 Second Avenue New York
NY 10017 USA
- Madame la Présidente du Mécanisme International
appelé à exercer les Fonctions Résiduelles des Tribunaux Pénaux
LA HAYE – PAYS-BAS
- Mesdames et Messieurs les Procureurs du TPIR/MTPI (Tous)
- Mesdames et Messieurs les Juges du TPIR/MTPI (Tous)
- Mesdames et Messieurs les Avocats de la Défense au TPIR/MTPI (Tous)